

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

A R R Ê T

n° 221.105 du 18 octobre 2012

A. 203.025/XV-2016

En cause : **DENOZ John**,
ayant élu domicile chez
Mes E. & A. GREGOIRE, avocats,
avenue Blonden 21
4000 Liège,

contre :

1. **le bourgmestre de la ville de Seraing**,
2. **la ville de Seraing**,
ayant élu domicile chez
Me M. UYTENDAELE, avocat,
rue de la Source 68
1060 Bruxelles

LE PRÉSIDENT DE LA XV^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 27 décembre 2011, par John DENOZ, qui demande l'annulation de l'arrêté du bourgmestre de la ville de Seraing, adopté le 19 octobre 2011, ordonnant la démolition de l'immeuble situé rue de Marnix n° 6 à 4100 Seraing, qui lui a été notifié le 28 octobre 2011;

Vu le dossier administratif;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M. B. CUVELIER, premier auditeur au Conseil d'État;

Vu la demande de poursuite de la procédure de la partie requérante;

Vu l'ordonnance du 7 septembre 2012, notifiée aux parties, convoquant celles-ci à comparaître le 2 octobre 2012 à 9 heures 30;

Entendu, en son rapport, M. M. LEROY, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me A.-L. MAHIEU, *loco* Mes E. & A. GREGOIRE, avocat, comparaissant pour la partie requérante et Me B. HEYMANS, *loco* Me M. UYTTENDAELE, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. M. JOASSART, auditeur au Conseil d'État;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que par un courrier du 12 juillet 2012, le conseil du requérant a informé le Conseil d'État que son client souhaite se désister de son recours; que rien ne s'oppose au désistement,

D É C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XV^e chambre, le dix-huit octobre deux mille douze par :

M. M. LEROY,
Mme N. ROBA,

président de chambre,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

N. ROBA

M. LEROY